## Article 31 du Règlement

L'opposition officielle a accepté de réduire au minimum le temps de débat nécessaire pour adopter la résolution et le projet de loi destinés à renflouer cet établissement. Nous avons cru le gouvernement qui prétendait que ces mesures étaient nécessaires pour rétablir ou pour maintenir la confiance dans nos institutions financières, sans compter qu'il nous a fourni l'assurance que cette somme suffirait pour permettre à cet établissement de poursuivre ses activités. Nous étions convaincus que le gouvernement parlait en connaissance de cause. Mais nous avons découvert plus tard qu'il n'avait pas examiné les avoirs de cet établissement et que sa décision était mal fondée.

Le ministre a soutenu inlassablement à la Chambre que cette décision était fondée sur les renseignements disponibles à ce moment-là. A moins que les ministériels aient eu en main d'autres informations qui ne nous ont pas été communiquées, on n'avait pas grand-chose pour prendre une telle décision étant donné que les livres de la Banque Commerciale du Canada n'avaient pas été vérifiés.

Voyons maintenant ce qui s'est passé après cette opération de renflouement. La ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances ont tous deux déclaré qu'on suivait la situation de près pendant l'été. En quoi cela consistait-il au juste? L'inspecteur général a parlé lui aussi d'une sorte de supervision ou de surveillance cet été.

C'est à la mi-août seulement que le gouvernement aurait appris que l'actif des prêts de la Banque Commerciale du Canada était bien inférieur aux chiffres annoncés. Alors que l'opération de sauvetage était fondée sur une valeur d'environ 55c. au dollar, celle-ci avait fondu à 30c. au moment de la liquidation.

Que s'est-il passé au cours de l'été? Une bonne évaluation de l'actif aurait permis au gouvernement de savoir à quoi s'en tenir dès le mois de mars, mais elle n'a pas eu lieu. Quand, malgré le peu de renseignements dont nous disposons, on examine la nature des prêts que la BCC a consentis l'été dernier, on s'aperçoit qu'elle prêtait de très fortes sommes portant des taux d'intérêt très élevés. A-t-on surveillé de près la situation? A-t-on vérifié la solidité des prêts consentis après le renflouement?

J'ai vu dans un journal de l'Alberta un article intéressant où l'auteur se demande si quelqu'un n'aurait pas précipité la chute de la Norbanque. Malgré le parti-pris de l'auteur, que je ne partage pas, l'article révèle des faits intéressants. Ainsi, le sauvetage de la BCC aurait fait tant de bruit qu'il a porté préjudice à d'autres établissements de crédit dans l'Ouest, en particulier la Norbanque de Calgary, à tel point que des sociétés ont cessé d'y faire leurs importants dépôts de peur qu'elle ne s'effondre. Au mois d'août, la Norbanque a nié les rumeurs circulant dans la presse, selon lesquelles ses dépôts s'effritaient, mais le communiqué de presse de la ministre, le 1er septembre, nous a néanmoins appris que cette banque était également sur le point de fermer ses portes.

De tout temps, bien sûr, les banques ont eu besoin autant de la confiance que du capital. Or, l'obstructionnisme peut-il maintenir la confiance? Voilà bien le hic de la question. Nous avons entendu depuis le début de cette affaire très peu de réponses franches à la Chambre. Cette affaire a été renvoyée au comité des finances, du commerce et des questions économiques, mais nous n'avons pas pu prendre connaissance de certains documents essentiels. Des déclarations contradictoires ont été faites à la Chambre. La ministre d'État aux finances (Mme McDougall) a prétendu que rien ne laissait supposer que la Banque Commerciale du Canada était en difficulté avant le 14 mars dernier. Le ministre des Finances (M. Wilson) a dit, une fois, que l'inspecteur général des banques l'avait consulté en septembre dernier. Nous savons que des nouvelles sur les organismes de réglementation des États-Unis, à la mi-février, ont déclenché tout un branle-bas à propos de cette banque: coups de téléphone et rencontres entre l'inspecteur général et les autorités américaines.

• (2040)

Les propos évasifs n'inspirent certes pas confiance. Ils ne font qu'alimenter la spéculation. Pour éviter de répondre aux questions, le ministre nous a souvent dit d'attendre que le comité se réunisse. Mais qui nous dit que nous serons mieux renseignés au comité?

C'est une affaire importante et ce sont les faits et la vérité qui inspireront confiance et non pas la manie du secret. La ministre d'État aux Finances et le ministre des Finances ont souvent prétendu qu'il fallait prendre ses responsabilités envers les déposants. Nous voulons bien si nous savons qui ils sont. Nous savons, par exemple, que la province de l'Alberta figure parmi les principaux déposants. La rumeur court qu'elle aurait déposé 10 millions de dollars dans cette banque. Le ministre est-il en train de nous dire que les contribuables du Canada devraient en faire les frais? On ne peut raisonnablement demander aux contribuables canadiens de donner carte blanche au gouvernement pour ce qui est du remboursement des déposants non assurés sans connaître les données de cette affaire ou du moins sans en avoir un aperçu général.

Nous aurons également besoin d'autres renseignements sur les actionnaires de cet établissement.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre la députée, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a qualifié la situation actuelle de crise. Le critique libéral a parlé de crise. Je ne nierai nullement que nous nous trouvons dans une situation très difficile à la Chambre au sujet d'une question que nous avons essayé de renvoyer au comité où elle pourrait être débattue avec calme et discernement. Toutefois, la crise n'est pas celle que l'on croit. La crise a trait aux règlements avec lesquels il nous faut composer. La crise n'est pas le fait du gouvernement actuel, mais bien celui du gouvernement précédent qui s'est moqué en tout et partout des problèmes qui se posaient.